



## PLAINTÉ : RADIATIONS NON IONISANTES

**A ENVOYER PAR COURRIER, PAR MAIL OU PAR FAX A :**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT, I.B.G.E. Division Inspectorat et sols pollués Département Gestion des nuisances Avenue du Port 86c/3000 B-1000 Bruxelles Courriel : <a href="mailto:inspection-inspectie@environnement.brussels">inspection-inspectie@environnement.brussels</a> Fax : 02/775 75 05
--

### 1. COORDONNEES DU PLAIGNANT

M.		Mme		Mlle		Nom		Prénom			
Rue								N°		Boite	
Code postal				Commune							
Téléphone						GSM					
Courriel											

### 2. DESCRIPTION DU SITE

Nombre de sites d'antennes à proximité du domicile											
Emplacement des antennes par site (toiture, façade)		1.									
		2.									
		3.									
Nombre d'antenne(s) visible(s) par site		1.									
		2.									
		3.									
Adresse de chaque site	1.	Rue							N°		
		Code postal				Commune					
	2.	Rue							N°		
		Code postal				Commune					

3.	Rue			N°	
	Code postal		Commune		
Endroit visé par la demande de contrôle (salon, chambre à coucher, jardin, ...)					



PAGE 1 SUR 3 - FORMULAIRE - 06/11/2013  
PLAINTÉ : RADIATIONS NON IONISANTES

Description de la plainte, des symptômes ressentis, autre	
--	--

**Les mesures des ondes électromagnétiques effectuées par l'IBGE sont gratuites.**

### 3. SCHEMA DE SITUATION :

Sur un schéma (qui doit être le plus complet possible mais qui peut être un schéma à main levée) doivent se trouver les renseignements suivants :

- l'emplacement de(s) (l') antenne(s);
- l'endroit où vous souhaitez un contrôle;
- la dénomination et l'adresse de tous les lieux repris sur le schéma.

Vous trouverez ci-joint un exemple de schéma.

**Schéma :**

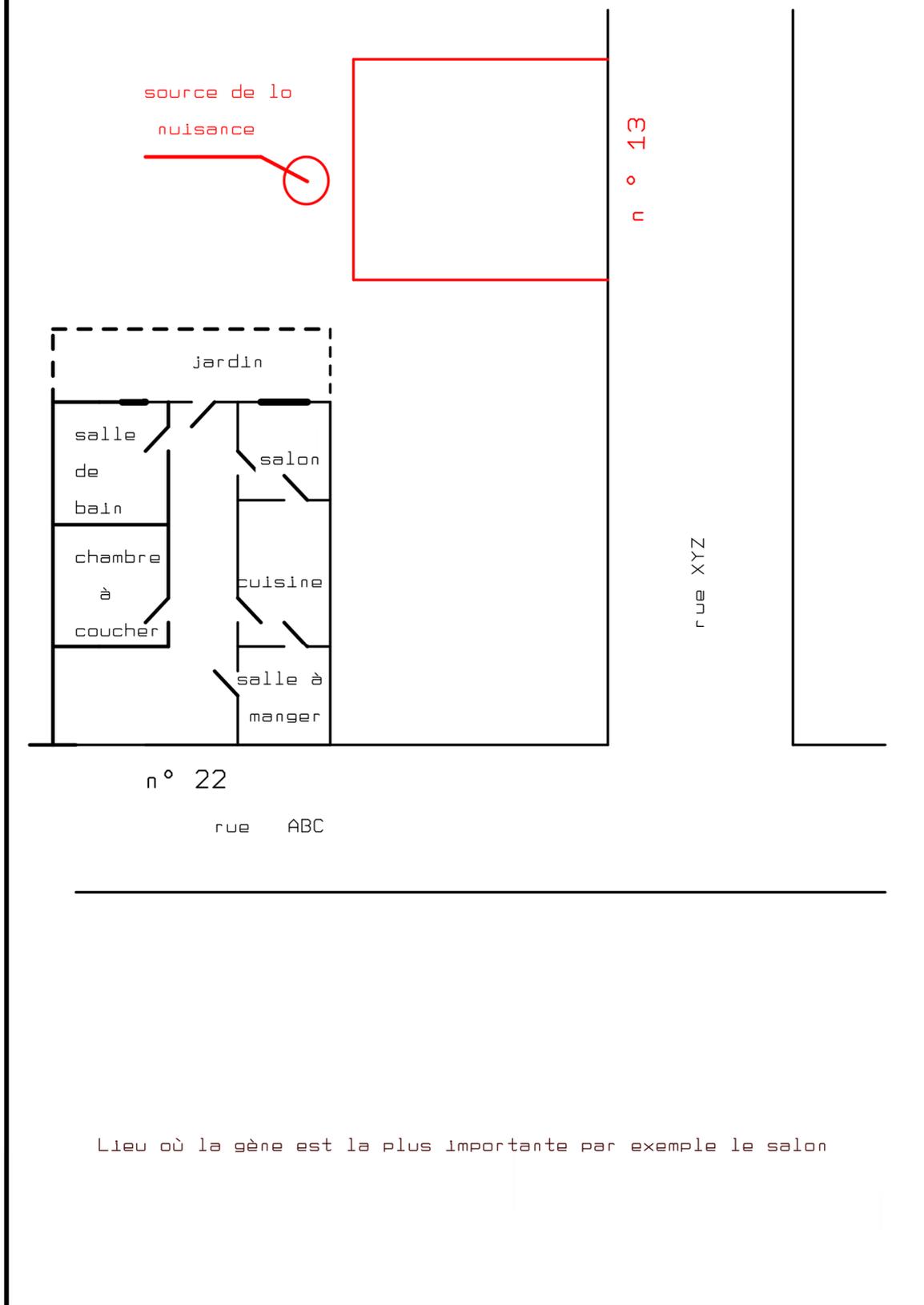
Date :

Signature :



PAGE 3 SUR 3 - FORMULAIRE - 06/11/2013  
PLAINTÉ : RADIATIONS NON IONISANTES

# EXEMPLE DE SCHEMA



Lieu où la gêne est la plus importante par exemple le salon

